SOLIDARITHÈQUE

La Solidarithèque est une épicerie solidaire dont l'objectif est de soutenir les étudiant·e·s du supérieur confronté·e·s à des difficultés financières. Elle est créée et gérée par les services sociaux de l'**UNamur**, de l'**HEAJ,** de l'**HEPN, de** l'**Henallux** et de l'**IMEP** en partenariat avec l'Association pour la Solidarité Étudiante en Belgique (**ASEB**).

Quoi ?

Pour **5 €**, tu peux venir acheter **1 des 150 paniers alimentaires** composés de produits variés (conserves, fruits et légumes, produits frais et pains).

Les produits alimentaires mis à disposition sont récoltés et livrés par l'ASEB.et proviennent d'invendus de magasins, de banques alimentaires, du Fonds européen d'aide aux démunis, …
Nous collaborons aussi avec Paysans Artisans pour la livraison d'une partie des fruits et légumes.

Ils varieront donc d'une semaine à l'autre, mais l'objectif reste néanmoins de fournir la base alimentaire nécessaire à une personne, pour la durée d'une semaine.

Quand et Comment ?

La Solidarithèque ouvrira tous **les mercredis de 16 h à 18 h 30 à partir du 13 septembre.**
Tu dois impérativement réserver ton panier au moyen de l'application « Au p'tit panier ». Cette application, développée par l'ASEB, est téléchargeable sur l'App Store ou le Play Store. Tu devras créer un compte, compléter le formulaire d'inscription et télécharger ta carte d'étudiant·e *.

Une fois ton panier réservé, tu pourras le récupérer en te présentant à l'épicerie solidaire au cours de la tranche horaire choisie au préalable. Tu dois te munir de 5 € (en liquide) et de tes sacs à courses. Lors de ton premier passage, tu recevras gratuitement des sacs réutilisables, dont un sac isotherme.

Où ?

Rue de l'Arsenal, n°7

Une question ?

Contacte directement la Cellule Sociale des étudiant·e·s qui gère l'épicerie
. téléphone : 081 72 50 85 du lundi au vendredi de 9h à 12 h (sauf le mardi de 13 h à 16 h)
. mail : sse@unamur.be

Tu peux suivre notre actualité sur la page Facebook : **www.facebook.com/solidaritheque**

* La présentation de la carte d'étudiant·e est obligatoire pour acheter un panier. L'attestation d'inscription en supérieur est acceptée si l'étudiant·e n'a pas encore sa carte d'étudiant·e. Pour ceux/celles dont la carte d'étudiant·e ne mentionne pas 'année académique, ils/elles devront nécessairement présenter une preuve d'inscription en supérieur pour l'année académique 2023-2024.